

► Informations générales

| Cours | |
|--------------------------------------|---|
| Titre | Insertion et réinsertion sociale |
| Nombre de crédits | 3 |
| Sigle | CRI2052-L |
| Site StudiUM | https://studium.umontreal.ca |
| Faculté / École / Département | École de Criminologie |
| Trimestre | Automne |
| Année | 2023 |
| Type de formation | Présentiel |
| Déroulement du cours | Campus Laval - Jeudi 12h30-15h29 |

| Enseignant(e) | |
|-----------------------|---|
| Nom et titre | Arnaud Sepulveda Afonso, M.Sc, criminologue et chargé de cours |
| Coordonnées | arnaud.sepulveda.afonso@umontreal.ca |
| Disponibilités | Privilégier les questions à la fin du cours, en personne. Autrement messagerie studium pour questions liées au contenu. |

| Description du cours | |
|------------------------------|--|
| Description simple | Aborder les concepts d'insertion, de réinsertion sociale, de marginalisation, d'exclusion, de tolérance sociale et de désaffiliation. Analyse des pratiques et outils d'inclusion sociale et de réinsertion. |
| Description détaillée | Voir la liste précise des thèmes abordés dans la section « calendrier » du présent plan de cours. |

École de Criminologie, Faculté des Arts et des Sciences

► Personnes ressources

| Technicienne en gestion des dossiers étudiants | |
|--|--|
| Nom et responsabilité | Marie-Eve Lamoureux, technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) pour la majeure en criminologie |
| Coordonnées | marie-eve.lamoureux@umontreal.ca |
| Disponibilités | Local 2151 |
| Auxiliaire d'enseignement | |
| Nom et responsabilité | / |
| Coordonnées | / |
| Disponibilités | / |

► Apprentissages visés

| Objectifs généraux |
|--|
| De façon générale, le cours vise à : |
| <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les liens entre les différents facteurs d'insertion et de réinsertion sociale, la judiciarisation et la marginalisation des personnes • Présenter les programmes et les ressources en matière d'insertion et de réinsertion sociale • Favoriser le développement et l'utilisation de pratiques et d'outils reliés à l'intégration sociale |

| Objectifs d'apprentissage |
|---|
| À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de : |
| <ul style="list-style-type: none"> • Définir les concepts d'exclusion sociale, de marginalisation, de désaffiliation, de tolérance sociale, d'intégration et de réinsertion sociale • Expliquer les liens qui peuvent exister entre les enjeux de la criminalisation et les difficultés d'insertion • Identifier diverses ressources communautaires dans le champ de la réinsertion sociale • Employer des outils et des pratiques favorisant l'intégration sociale • Poser un regard critique sur les pratiques actuelles en matière de réinsertion des personnes incarcérées |

► **Approche pédagogique**

Cours magistraux

Les cours comporteront une présentation sur le thème choisi permettant d'aborder des questions reliées à l'insertion et la réinsertion sociale. Les étudiants seront invités à participer à une réflexion collective sur les sujets abordés. Des documents audio-visuels pourront être projetés à l'occasion pour servir de support au contenu abordé. Votre présence assidue est de rigueur, de même que la prise de notes afin de favoriser un environnement d'apprentissage optimal.

Conférences

Quelques conférenciers seront invités pour une présentation liée à leur domaine d'expertise sur un thème portant sur la réinsertion sociale.

Lectures

Des lectures obligatoires et suggérées seront soumises afin de peaufiner la compréhension des concepts et des enjeux.

► **Calendrier – Automne 2023**

| Séances (dates et titres) | Modalités | Contenu | Lectures obligatoires |
|---------------------------|------------------|--|---|
| Cours 1 7 septembre | Exposé magistral | Introduction : insertion, exclusion et définitions de concepts criminologiques | https://asrsq.ca/assets/files/modifications-dossiers-th%C3%A9matiques-R%C3%A9int%C3%A9gration-sociocommunautaire-18.pdf |
| Cours 2 14 septembre | Exposé magistral | Principales pratiques et approches utilisées pour la réinsertion sociale des personnes marginalisées et contrevenantes | Les services de réinsertion sociale : GUIDE DE PRATIQUE ET OFFRE DE SERVICES DE BASE p.11-27 : https://www.aidq.org/fr/nos-publications-details/guide-de-pratique-et-offre-de-service-de-base-les-services-de-reinsertion-sociale |

| | | | |
|--|--|---|---|
| Cours 3 21 septembre | Exposé magistral | Judiciarisation et la réinsertion sociale | Bonta, J. et D. A. Andrews (2007). Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité. Rapport pour spécialistes n° 2007-06, Ottawa, Sécurité publique Canada. https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/index-fr.aspx |
| Cours 4 28 septembre | Exposé magistral | Réinsertion sociale chez les jeunes et les personnes âgées | https://asrsq.ca/revue-porte-ouverte/vieillir-mourir-prison/sortir-prison-age |
| Cours 5 5 octobre | Exposé magistral | L'itinérance: problématique et pratiques visant la réinsertion sociale | Fortin, V. et Raffestin, I. (2017). Le Programme d'accompagnement justice-itinérance à la cour municipale de Montréal (PAJIC) : un tribunal spécialisé ancré dans le communautaire. https://www.erudit.org/en/journals/rgd/2017-v47-rgd03131/1040522ar/ |
| Cours 6 12 octobre | Conférencier | Les femmes : enjeux d'insertion sociale | À déterminer |
| Semaine d'activité libre 19 octobre | / | / | / |
| Examen mi-session 26 octobre | Examen en présentiel 40% | Cours 1 à 6 | Lectures obligatoires des cours 1 à 6 |
| Cours 7 2 novembre | Exposé magistral | Réinsertion sociale chez les personnes aux prises avec une problématique de dépendance | Desrosiers, P., Tremblay, J., Bertrand, K., Landry, M. et Ménard, J.-M. (2010). Les services de réadaptation en toxicomanies auprès des adultes dans les centres de réadaptation en dépendance. Guide de pratique et offre de services de base. Montréal: Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec https://www.aidq.org/fr/nos-publications-details/guide-de-pratique-et-offre-de-service-de-base-les-services-de-readaptation-en-toxicomanie-aupres-des-adultes-dans-les-centres-de-readaptation-en-dependance |
| Cours 8 9 novembre | Exposé magistral | Immigration et enjeux d'insertion et de réinsertion sociale | À déterminer |
| Cours 9 16 novembre | Exposé magistral | Logement : Enjeux et alternatives. Employabilité : Le casier judiciaire et l'emploi. | À déterminer |
| Cours 10 23 novembre | Exposé magistral et Remise du travail de session | Santé mentale et enjeux de réinsertion sociale 1 | Pachoud, B. (2017). Activité professionnelle et processus de rétablissement. https://www.erudit.org/fr/revues/smq/2017-v42-n2-smq03262/1041914ar/ Combaluziera, S. et Pedinielli, J. L. (2003). Étude de l'influence des troubles mentaux sur les difficultés de réinsertion sociale https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S000344870200224X |

École de Criminologie, Faculté des Arts et des Sciences

| | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|--|--|
| Cours 11 30 novembre | Conférencier | La réinsertion sociale des délinquants sexuels | À déterminer |
| Cours 12 7 décembre | Exposé magistral | Santé mentale et enjeux de réinsertion sociale 2 | À déterminer |
| 14 décembre : Examen Final | Examen en présentiel 40% | Examen cumulatif Cours 1 à 12 | Lectures obligatoires des cours 1 à 12 |

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

| Dates | Activités | Modalités | Critères d'évaluation | Pondérations |
|--------------------------------|--------------------|--|------------------------|--------------|
| 26 octobre | Examen intra | Examen en présentiel, aucun matériel autorisé pendant l'examen | Justesse de la réponse | 40% |
| 23 novembre - 6 décembre 23h59 | Travail de session | Travail de session maison par groupes de deux, à remettre au format word pour la date indiquée | Justesse de la réponse | 20 % |
| 14 décembre | Examen final | Examen en présentiel, aucun matériel autorisé pendant l'examen | Justesse de la réponse | 40% |

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications à la pondération relative des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

| Consignes et règles pour les évaluations | |
|--|--|
| Absence à une évaluation | <p>L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept (7) jours suivant l'absence.</p> <p>Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.</p> <p>Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. (Article 9.9)</p> <p>Si vous n'êtes pas en mesure de vous soumettre à une évaluation à la date prévue, vous devez remplir le formulaire CHE_Absence_évaluation disponible dans le Centre étudiant, en indiquant le motif pour lequel vous ne pouvez pas faire votre examen. Votre faculté communiquera avec vous sous peu à ce sujet.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Dépôts des travaux</p> | <p>Si vous avez des questions pour l'absence à un examen, vous pouvez contacter la technicienne en coordination de bureau (TCTB) de votre programme à l'adresse suivante : cri-secr@fep.umontreal.ca</p> <p>Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.</p> <p>Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Après cinq jours de retard sans motif valable, la note de zéro sera attribuée.</p> <p>Si vous n'êtes pas en mesure de vous soumettre à une évaluation à la date prévue, vous devez remplir le formulaire CHE_Délai_remise_travail disponible dans le Centre étudiant, en indiquant le motif pour lequel vous ne pouvez pas rendre votre travail. Le cas échéant, votre faculté communiquera avec vous sous peu à ce sujet.</p> <p>Si vous avez des questions pour la remise en retard d'un travail, vous pouvez contacter la technicienne en coordination de bureau (TCTB) de votre programme à l'adresse suivante : cri-secr@fep.umontreal.ca</p> |
| <p>Matériel autorisé</p> <p>Qualité de la langue</p> | <p>Aucun matériel n'est permis pendant les examens.</p> <p>L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. (Article 9.1d)</p> <p>Jusqu'à 10% de la valeur d'un travail pourra être enlevé pour les fautes de français, à raison de 0.5 point par faute. À noter : cette règle ne s'applique pas aux évaluations rédigées en salle de classe.</p> |

► **Rappels**

| Dates importantes | |
|--|---|
| Modification de l'inscription | 20/09/2023 |
| Date limite d'abandon | 17/11/2023 |
| Fin du trimestre | 22/12/2023 |
| Évaluation de l'enseignement Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation. | Sera réalisée en début de cours sur une date qui reste à définir. |

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

| Utilisation des technologies en classe | |
|---|---|
| Enregistrement des cours | L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant(e) au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement. |
| Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents | Moyen utilisé pour la prise de notes à la discrétion de l'étudiant (papier, tablette, ordinateur) du moment qu'il ne perturbe pas le bon déroulé du cours et n'agit pas comme un dispositif d'enregistrement (audio, vidéo ou transcription automatique audio/texte). |

Barème de notation

Échelle de conversion:

| Points (note en %) | Lettre | Points | Application concrète | Qualificatifs |
|--|--------|-----------------------|---|----------------|
| 89,5 - 100 | A+ | 4,3 | Objectifs dépassés Le travail fourni est de qualité exceptionnelle. Dans son ensemble, le travail dépasse les critères attendus de rendement. Excellente intégration des notions vues en classe | Excellent |
| 84,5 – 89,4 | A | 4,0 | Objectifs tout à fait atteints Le travail fourni est excellent, tous les critères attendus de rendement ont été respectés. Très bonne intégration des notions vues en classe. | |
| 79,5 – 84,4 | A- | 3,7 | | |
| 76,5 – 79,4 | B+ | 3,3 | Objectifs généralement atteints Le travail fourni est très bon, la majorité des critères attendus de rendement ont été respectés. Les notions vues en classe sont généralement bien intégrées. | Très bon |
| 72,5 – 76,4 | B | 3,0 | | |
| 69,5 – 72,4 | B- | 2,7 | | |
| 64,5 – 69,4 | C+ | 2,3 | Objectifs partiellement atteints Le travail fourni est bon, mais présente certaines lacunes. Les critères attendus de rendement n'ont été respectés que partiellement. Les notions vues en classes sont plus ou moins bien intégrées. | Bon |
| 59,5 – 64,4 | C | 2,0* | | |
| 56,5 – 59,4 | C- | 1,7 | Objectifs atteints de façon minimale Le travail fourni est passable, mais présente plusieurs lacunes importantes. Les critères attendus de rendement n'ont été respectés que minimalement. Les notions vues en classe sont généralement peu ou mal intégrées. | Passable |
| 53,5 – 56,4 | D+ | 1,3 | | |
| 49,5 – 53,4 | D** | 1,0 | | |
| 34,5 – 49,4 | E | 0,5 | Objectifs généralement non atteints Le travail fourni présente des lacunes, dont certaines importantes. Les critères attendus de rendement sont peu respectés. Les notions vues en classe présentent des lacunes quant à leur intégration. | Faible – échec |
| 0 – 34,4 | F | 0,0 | Objectifs pas du tout atteints Aucune intégration des notions vues en classe dans les travaux, examens et exercices | Nul – échec |
| | (S) | sans valeur numérique | sans valeur numérique | Succès |
| | (E) | sans valeur numérique | sans valeur numérique | Échec |
| <p>* moyenne cumulative nécessaire pour obtenir le diplôme ** note de passage dans un cours L'étudiant dont le résultat cumulé des évaluations atteint le seuil fixé (1^{ère} colonne) est assuré d'obtenir la note indiquée à la 2^e colonne sur son relevé final</p> | | | | |

► **Ressources de cours**

| Documents | |
|------------------------------|--|
| Cours | Notes de cours et diapos seront déposées le matin du cours sur studium au format pdf |
| Lectures obligatoires | Liens ou pdf seront ajoutés progressivement sur studium au fil de la session |
| Lectures suggérées | Liens ou pdf seront ajoutés progressivement sur studium au fil de la session |

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des [services des bibliothécaires disciplinaires](#).

| Soutien à la réussite | |
|--|---|
| De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus. | |
| Centre de communication écrite | http://cce.umontreal.ca/ |
| Centre étudiant de soutien à la réussite | http://cesar.umontreal.ca/ |
| Services des bibliothèques UdeM | https://bib.umontreal.ca |
| Soutien aux étudiants en situation de handicap | http://bsesh.umontreal.ca/ |

École de Criminologie, Faculté des Arts et des Sciences

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>